



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires  
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration  
n° 2019 - 080  
Séance du 11 octobre 2019

**Amortissement sur 18 mois du Microscope Electronique à Balayage (MEB) dans le cadre de la demande de financement régionale « M2FART : Microscopie et Micro-Fluorescence X de l'université d'ARTois » - Laboratoire UCCS**

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération =

majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : **33**

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 8

Nombre de vote pour : 25

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

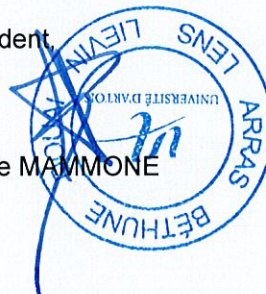
Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Recherche du 20 septembre 2019.

L'amortissement sur 18 mois du Microscope Electronique à Balayage (MEB) dans le cadre de la demande de financement régionale « M2FART : Microscopie et Micro-Fluorescence X de l'université d'ARTois » - Laboratoire UCCS, tel que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvé.

Fait à Arras, le 11 octobre 2019

Le Président,

Pasquale MAMMONE



**SERVICES CENTRAUX**

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

**Amortissement sur 18 mois des équipements prévus sur le projet M2FART**

Dans le cadre de la demande de subvention au Conseil Régional Hauts-de-France pour le projet « M2FART : Microscopie et Micro-Fluorescence X de l'université d'ARTois », le financement d'équipements (Microscope Electronique à Balayage, Spectromètre de micro-fluorescence X) a été demandé.

Afin de pouvoir bénéficier d'une prise en charge à 50% par le Conseil Régional Hauts de France, il conviendrait d'amortir exceptionnellement sur 18 mois ces biens (sous réserve de l'accord de subvention par le Conseil Régional Hauts-de-France).